

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 2-2023

du lundi 3 avril 2023

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 58

Excusées : 10

Retard : 4

Absents : 2

Démissions : -

Future admission : -

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 27 février 2023

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Préavis municipal n° 01-2023 concernant l'adoption du plan d'affectation (PA) « Aux Flumeaux », de la création de 3 nouvelles servitudes et de la modification de 2 autres, et l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 93'000.-

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 01-2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le plan d'affection « Aux Flumeaux » et son règlement, tel qu'amendé ;
2. d'adopter la création et la modification de 5 servitudes, publiques et privées, de mobilité douce et de passage à pied pour tous véhicules et canalisations, tel que mentionnées en page 5 du préavis, ch. 3.3 ;
3. d'adopter les réponses de la Municipalité aux oppositions.
4. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en oeuvre ;
5. d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 93'000.- portant ainsi le crédit accordé par le préavis N° 04-2016 de CHF 227'000.- à CHF 320'000.- ; la sous-limite pour le plan d'affectation « Aux Flumeaux » est ainsi portée de CHF 130'000.- à CHF 223'000.- ;
6. de porter la participation des propriétaires de CHF 87'000.- à CHF 116'000.- ;
7. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt;
8. d'amortir ces dépenses complémentaires sur une durée de 10 ans par le débit du compte 3316.000-4200 Urbanisme & Constructions.

VOTE : C'est à une large majorité que les conclusions amendées du préavis municipal no 01-2023 sont acceptées.

10. Préavis municipal n° 02-2023 sollicitant un crédit de CHF 55'000.- destiné à la mise en séparatif du chemin de Belmont

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 02-2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'octroyer un crédit de CHF 55'000.- destiné à la mise en séparatif des collecteurs au chemin de Belmont ;

- de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
- d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 30 ans à raison de CHF 1'840.- par année, par le débit du 3311.000-4600 PGEE (réseaux) - épuration, dès l'année qui suit la fin des travaux ;
- de comptabiliser annuellement la charge d'intérêts au compte 3909.000-4600 ;
- d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en oeuvre.

VOTE : C'est à l'unanimité, moins 1 abstention que les conclusions du préavis municipal no 02-2023 sont acceptées.

11. Postulat de Madame la Conseillère Eva Tortelli et consorts « Prilly sans publicité commerciale »

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le postulat N°06-2022,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- de renvoyer le postulat 06-2022 à la Municipalité pour étude et rapport.

VOTE : C'est à une large majorité que le renvoi du postulat 06-2022 à la Municipalité pour étude et rapport est accepté.

12. Réponse municipale à la question écrite de Madame la Conseillère Olivera Gironi et consorts « Le groupe PLR aimerait avoir plus de visibilité sur les activités entreprises par l'architecte paysagiste depuis sa prise de fonction »

13. Motions, postulats, interpellations et projets.

14. Questions et divers

15. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 23h27